



Lycée Marius Bouvier

ELECTION DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2019/2020

Je vous prie de trouver ci-joint la (les) liste (s) de candidatures des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration.

MODALITES DU VOTE

1° Soit dans le Bureau du Proviseur de 8 H 00 à 13 H 00 le **vendredi 11 octobre 2019**

2° Soit par correspondance.

Pour le vote par correspondance, vous voudrez bien procéder de la manière suivante :

* Inclure le bulletin (choisi) dans l'enveloppe bleue fournie, sans signe distinctif ni inscription. Le bulletin devra comporter ni surcharge, ni rature.

* L'enveloppe bleue sera introduite dans l'enveloppe marron ci-jointe pré-imprimée à l'adresse du lycée.

* **N'oubliez pas de la signer, un oubli rendrait votre vote nul. Et d'y inscrire votre nom au verso.**

Les représentants des parents d'élèves sont élus au scrutin de liste, sans panachage, ni radiation, à la représentation proportionnelle et au plus fort reste.

Chaque parent d'élèves ou à défaut la personne morale ou physique qui a la garde légale ou judiciaire d'élèves est électeur et éligible, à raison d'un seul suffrage, quel que soit le nombre d'enfants dont il a la charge et scolarisés dans l'établissement.

La date limite des votes par correspondance est fixée au **VENDREDI 11 OCTOBRE 2018 A 9 H 00**. Votre enveloppe peut être déposée au secrétariat au cours de la semaine du 7 au 11 octobre 2019. (☛ pour le vendredi 11 octobre impérativement avant 9H00)

Il est rappelé que lorsque les parents utilisent la voie postale, le pli doit être affranchi.

Dépouillement : **vendredi 11 octobre 2019 à 16H00 en présence de 2 assesseurs.**

LES PLIS PARVENUS APRES LA CLOTURE DU SCRUTIN SERONT DECLARES NULS.

Le Proviseur

L. CALATRABA